

Consultations à participation non limitée sur la protection des interprétations et exécutions audiovisuelles

Genève, 13 et 14 avril 2011

Recommandations du président à l'intention du SCCR
pour examen à sa vingt-deuxième session

Pour donner suite aux conclusions de la vingt et unième session du SCCR (du 8 au 12 novembre 2010), des consultations informelles à composition non limitée sur la protection des interprétations et exécutions audiovisuelles ont été organisées à Genève les 13 et 14 avril 2011 afin d'examiner les nouvelles propositions des États membres et de formuler des recommandations à l'intention du comité, pour sa prochaine session qui se tiendra du 15 au 24 juin 2011.

Les consultations ont été ouvertes par le Directeur général, et M. Osita Anaedu, du Nigéria, a été élu président. Des résumés des résultats des séminaires régionaux à l'intention des pays de la région Asie-Pacifique, des pays africains et des pays d'Amérique latine organisés en 2010 ont été présentés.

Des exposés sur les nouvelles propositions du Brésil, des États-Unis d'Amérique, de l'Inde et du Mexique ont été présentés. Des questions relatives à ces nouvelles propositions ont été posées par les États membres et les organisations non gouvernementales, et des réponses et des précisions ont été fournies.

Les délégations des États-Unis d'Amérique, de l'Inde et du Mexique ont convenu d'œuvrer à l'élaboration d'une proposition commune en ce qui concerne l'article 12 relatif à la cession des droits pour examen par le SCCR à sa vingt-deuxième session. Cette démarche a été saluée par de nombreuses délégations. La délégation du Brésil s'est félicitée des observations formulées et des questions posées par les États membres et les organisations non gouvernementales qui, pour la plupart, avaient noté la portée plus large de sa proposition. La délégation du Brésil s'est déclarée prête à prendre en considération ces observations et de collaborer avec les délégations intéressées dans la recherche d'une voie commune pour aller de l'avant.

Les participants ont souligné l'importance de faire aboutir au plus vite les négociations sur un traité sur la protection des interprétations et exécutions audiovisuelles. À cette fin, ils ont recommandé que le SCCR, à sa vingt-deuxième session, rapproche les points de vue de sorte que l'Assemblée générale de l'OMPI puisse, à sa session de 2011, se prononcer au plus vite sur la convocation d'une conférence diplomatique.

[Fin du document]